

ACTIONS TYPE

Éolien

Stratégie de développement de l'éolien

Sensibilisation à l'éolien et au petit éolien

- faire connaître l'intérêt de l'énergie éolienne
- réaliser et soutenir implantation des éoliennes
- organiser des visites de sites en fonctionnement à destination des élus
- étudier le petit éolien pour les exploitations agricoles

- recensement des potentiels de développement des énergies pour établir un zonage spécifique aux EnR dans le PLUi et élaborer un lien avec le SCOT
- mise en place Orientation d'Aménagement et de Programmation
- travail avec paysagistes et associations de protection de l'environnement
- anticipation de mesures compensatoires
- co-construction de cahier des charges des projets avec les acteurs du territoire
- accompagnement des communes face aux sollicitations des développeurs de projets
- accompagnement du travail des développeur
- investissement dans la **mise en place de parcs éoliens**



Cadre national

LTECV

Objectifs :

- ✓ **-30 % de consommation d'énergies fossiles en 2030** par rapport à 2012
- ✓ porter la **part des EnR à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030** et à **40 % de la production d'électricité**
- ✓ augmenter de **plus de 50 %** la capacité installée des **EnR électriques** par rapport à 2015
- ✓ nouvelles modalités de soutien (complément de rémunération versée à un producteur, en complément de la vente de l'électricité produite)
- 👍 **Sociétés d'énergies renouvelables locales** : participation des habitants au capital favorisé, possibilité pour les communes et intercommunalités d'y participer

PPE / SNBC (2)

Objectifs :

- ✓ en **2023** : production entre 157 et 159 TWh électricité renouvelable, dont **53 à 55 TWh d'éolien terrestre** (et 79 à 83 TWh en 2028)
- Gisement **EnR** en Nouvelle Aquitaine : **85,4 GW** (2ème position)
- 👍 **IFER** : incitation financière locale au développement EnR
- pour éoliennes terrestres de plus de 100 kW, tarif : **7470 €/MW installé**. Recettes IFER de l'ordre de 86M €/an

Cadre Régional

SRADDET

Accélérer la transition énergétique et écologique pour un environnement sain (objectif stratégique 2.3)

- ✓ valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'EnR

Stratégie ENR

- ✓ objectif 2030 : 5 500 MW (sous réserve de levée de contraintes militaires)

Aides possibles*

Appel à projets – investissements d'Avenir – EnR

[ADEME]

Projets participatifs et citoyens pour la transition énergétique

[Région Nouvelle Aquitaine]

Appel à projet participatifs et citoyens pour la transition énergétique

[ADEME et Région Nouvelle Aquitaine]

* mises à jour hebdomadaires sur le site [ADDNA](#)

Installation et coordination de l'éolien

Exemple du PCAET du Grand Châtelleraut

Stratégie : soutenir l'augmentation de la production d'énergie renouvelable locale jusqu'à atteindre **360 à 400 GWh** en 2024 (≈ +200 GWh) ; renforcer le rôle de **coordination** de la collectivité par rapport à la dynamique du marché de l'énergie : être un **relais incontournable** entre les communes sollicitées et les développeurs, pour garantir une vision territoriale et cohérente du développement des projets ; introduire progressivement un **schéma directeur** qui tienne compte de la capacité des réseaux et d'une représentation partagée du système énergétique de demain : instauration d'une gouvernance du système énergétique local ; envisager des prises de **participation publique** dans certaines sociétés d'exploitation

Plan d'action : **Implantation d'éoliennes** (2.4, 2.5 et 2.7) et **coordination de l'exploitation du potentiel éolien sur le territoire** (2.6)

- **implantation d'éoliennes** : procédures réglementaires, comité de suivi avec des élus des communes et des représentants de l'agglomération, réunions publiques
- puissance totale à installer : **61,5 MW** (≈150 GWh)
↔ **19 éoliennes**
- **coordination** : accompagner le travail des développeurs auprès des communes sur lesquelles il y a du potentiel éolien

Installation et coordination de l'éolien

Exemple du PCAET du Thouarsais

Stratégie : des zones favorables avaient été définies dans le schéma régional éolien établi par la région Poitou Charentes « *les communes du thouarsais se sont prononcées sur leur volonté de développer un parc sur leur territoire. [...] Le territoire souhaite maîtriser les implantations afin de préserver ses paysages et s'impliquer plus en amont dans la définition des projets* »

Objectif : **+250 GWh** par rapport à 2015, avec une **stratégie territoriale** fixant les conditions dans lesquelles les parcs devront être développés ainsi qu'une **OAP** (Opération d'Aménagement Programmée)

Plan d'action : **Développer des projets territoriaux d'énergies renouvelables** (2.1)

- **implantation d'éoliennes** :
- objectif de production : **166 GWh** (≈ 51,2***MW** de puissance)
↔ **18 éoliennes**

→ **coordination** : en lien avec ScoT et PLUi, recensement des zones potentielles de développement de l'éolien : **zonage spécifique aux EnR**. OAP élaborée pour préconisations d'intégration paysagère. Lien avec les associations de protection de l'environnement pour préserver les continuités écologiques ; mises en place de **mesures compensatoires**. La collectivité se veut proactive et souhaite **co-construire un cahier des charges** des projets avec les acteurs du territoire